

GLP CDP HOLDCO apporte les réponses et justifie par le calcul le respect de la Charte AFILOG

5-2- Observations du Public

- *Aucune observation consignée sur le registre d'enquête,*

Une seule demande de M. R.Schwalroer pour des informations complémentaires (consommation d'eau, trafic routier ...) qu'il a obtenu.

Aucune réponse n'est nécessaire

Deux personnes sont venues pour obtenir des informations sur le projet sans laisser ni leur identité ni d'observations écrites

- *Aucune observation orale.*

5-3 – Observation du commissaire enquêteur

Le dossier soumis à l'enquête est complet et bien détaillé.

Il aborde notamment l'impact des transports et approvisionnement en le qualifiant de modéré.

Le porteur de projet indique que le carrefour avec tourne à gauche depuis l'accès A10 vers RD31 sud présentera des conditions fortement dégradées aux heures de pointe du matin comme du soir avec pour conséquences de créer une file d'attente importante (principalement des poids lourds).

Il est noté que « des points de conflits sont par ailleurs nombreux sur ce carrefour » Par ailleurs l'impact au niveau du péage très proche est fort probable

Je considère qu'il serait nécessaire de ne pas attendre comme indiqué dans le dossier que l'entrepôt soit en exploitation pour mener la réflexion mais de démarrer dès maintenant l'étude et établir un projet de giratoire afin d'éviter une situation préoccupante pendant une longue période de fonctionnement de l'entrepôt logistique

L'observation du commissaire enquêteur rejoint l'avis de la MRAe sur ce sujet.

Réponse de la Société GLP CDP FRANCE HOLDCO

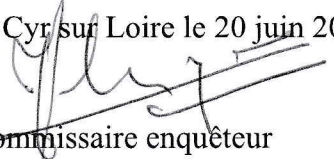
Le pétitionnaire indique de se reporter à la réponse formulée par l'exploitant dans son mémoire en réponse à l'avis de la MRAE sur cette thématique.

En conclusion, rien ne semble justifier à ce stade, de réaliser à court et moyen termes des travaux d'aménagement du réseau routier au droit du péage. Cela étant précisé, GLP sera vigilant au moment de la livraison et durant l'exploitation du bâtiment, de l'évolution du trafic, en partenariat avec les collectivités et gestionnaires des voiries concernées.

Appréciations du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur indique de se reporter à son appréciation sur l'observation de la MRAe et réponse de GLP CDP HOLDCO

Fait à St Cyr sur Loire le 20 juin 2022


Le commissaire enquêteur

Destinataires :

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans
Madame la Préfète d'Indre & Loire

8-Conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Les conclusions du commissaire enquêteur s'appuient sur l'ensemble des éléments d'analyse repris ci-dessus.

Étant donné que :

- la démarche engagée par le porteur de projet (GLP CDP HOLDCO) paraît justifié,
- le dossier contient toutes les informations aptes à la compréhension du public,
- que la publicité réglementaire a été suffisante pour informer le public (panneaux et presse)
- les services et organismes consultés ont émis un avis favorable, les recommandations ayant été en partie prises en compte pour rectifier certaines données du dossier,
- le nombre de visiteurs au cours des permanences a été extrêmement faible, sans aucun avis défavorable, les seules questions étaient des demandes d'informations.
- aucune observation ne remet en cause le projet présenté à l'enquête publique,
- l'enquête s'est déroulée dans un climat serein, sans aucun problème,

En conclusion, compte-tenu des éléments exposés ci-dessus,

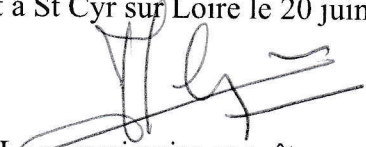
J'émet un **AVIS FAVORABLE**

A la demande d'autorisation environnementale d'exploitation (installation classées pour l'environnement)
d'un entrepôt de stockage de matières combustibles au sein de la ZAC Portes de Touraine à Autrèche
Cet avis est assorti de la recommandation suivante.

Je recommande la réalisation d'un giratoire juste après le péage ce qui permettrait de sécuriser les échanges en supprimant les mouvements en TAG qui coupent le sens opposé où les vitesses élevées sont fréquentes.

Si cette recommandation semble non indispensable au vu des extrapolations de trafic indiquées par le pétitionnaire il me paraît important qu'une étude avec les services compétents soit lancée au plus tôt et sans attendre la mise en exploitation de l'entrepôt au niveau de l'aménagement du réseau routier au droit du péage afin de réduire le délai d'exécution des travaux en cas de nécessité et diminuer ainsi les perturbations dans cette zone.

Fait à St Cyr sur Loire le 20 juin 2022


Le commissaire enquêteur

Destinataires :

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans
Madame le Préfète d'Indre & Loire

- ✓ Le projet se situe dans le sous-secteur 1AUyz du plan local d'urbanisme (PLUi) du Castelrenaudais dont fait partie la commune d'Autrèche ayant une vocation essentiellement d'activités économiques, logistiques, commerciales.
- ✓ Le projet respecte les différentes contraintes imposées par le règlement du PLUi.

Concernant l'avis des PPA et autres personnes associées

Aucun avis défavorable n'a été émis mais ils sont plutôt favorables.

Concernant la participation et les observations du public

J'estime que, malgré une publicité réalisée conformément à la réglementation, la participation du public a été pratiquement inexistante car :

Durant les quatre permanences, personne ne s'est présenté pour faire des observations mais uniquement pour avoir des explications sur le dossier.

Le public n'a émis aucun avis, concernant le projet.

7-Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Les conclusions du commissaire enquêteur s'appuient sur l'ensemble des éléments d'analyse repris ci-dessus.

Étant donné que :

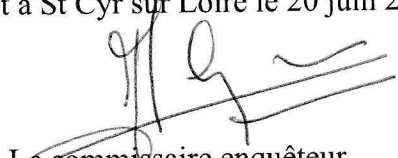
- la démarche engagée par le porteur de projet (GLP CDP HOLDCO) paraît justifié,
- le dossier contient toutes les informations aptes à la compréhension du public,
- que la publicité réglementaire a été suffisante pour informer le public (panneaux et presse)
- les services et organismes consultés ont émis un avis favorable, les recommandations ayant été en partie prises en compte pour rectifier certaines données du dossier,
- le nombre de visiteurs au cours des permanences a été extrêmement faible, sans aucun avis défavorable, les seules questions étaient des demandes d'informations.
- aucune observation ne remet en cause le projet présenté à l'enquête publique,
- l'enquête s'est déroulée dans un climat serein, sans aucun problème,

En conclusion, compte-tenu des éléments exposés ci-dessus,

J'émet un **AVIS FAVORABLE**

A la demande d'autorisation environnementale de construction (permis de construire)
d'un entrepôt de stockage de matières combustibles au sein de la ZAC Portes de Touraine à Autrèche

Fait à St Cyr sur Loire le 20 juin 2022


Le commissaire enquêteur

Destinataires :

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans
Madame la Préfète d'Indre & Loire